

Comité de Suivi Environnemental des Travaux
Démolition du contournement de Beynac
Réunion n° 14 le 18 décembre 2023 à Périgueux

- ◆ Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en date du 4 juillet 2023 condamnant le Département à verser aux requérants la somme de 489 000 € (depuis le 8 janvier 2023, 164 jours de retard au taux de 3000 €/jour)
- ◆ Démarrage des travaux de démolition par des travaux en régie le 10 juillet 2023 et délibération du 17 juillet 2023. Les travaux consistent au rétablissement de la route départementale n° 53 et de la voie communale n° 2 de Castelnaud à FAYRAC ainsi qu'à la réalisation de tous travaux permettant de remettre en état le site concerné et l'adoption du dossier de consultation des entreprises.
- ◆ Avancement des travaux de démolition, enlèvement des stocks de matériaux et ferrailles présents à FAYRAC et entreposage sur une plateforme à THENON, engazonnement hydraulique sur deux hectares.
- ◆ Modification du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) suite au dépôt par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) ; le CEREMA a confirmé, que la démolition est une opération complexe (risques vibratoires vis-à-vis des ouvrages ferroviaires) ; une nouvelle contrainte calendaire en liminaire : éviter que les travaux de démolition des ouvrages se fassent en période sensible pour les poissons, de mars à juillet et en période de hautes eaux d'octobre à février ... il ne reste que 2,5 mois pour déconstruire les ouvrages. La DDT a précisé que la démolition complète des ouvrages jusqu'à leurs pieux était non réalisable (risques majeurs niveau du toit calcaire).
Calendrier : visite des entreprises prévue le 12 janvier 2024, remise des offres fixée au 6 février 2024, démarrage de la prestation d'étude prévue en juillet 2024 pour une durée de 6 mois, jusqu'en janvier 2025.
- ◆ Point sur la SEGED Environnement (Société d'Etudes et Gestion de l'Environnement et des Déchets). Par exemples : retrait de la clôture ancienne de la gare de FAYRAC, retrait du balisage en rivière, retrait des embâcles, débroussaillage, évacuation du stock de ferrailles, stockage du géotextile dans l'emprise chantier de la RD 53 du fraisât d'enrobé bitumineux, maintien des écoulements des eaux de ruissellement vers les bassins routiers, accès au chantier bloqué par des merlons de terre végétale.

~~~~~

*Comité Ressource en eau Départemental*  
Réunion du bilan de l'étiage 2023 à la Préfecture le 4 décembre 2023

Etait présent G. Barberolle

La réunion était présidée par Sébastien LAMONTAGNE, Préfet de la Dordogne en présence de Marin LASSALLE, directeur de cabinet.

\* Bilan météorologique par Madame MARGUERAT, Météo France. Il se caractérise par une succession de vagues de chaleur avec une alternance d'épisodes pluvieux. Quelques orages en juin, juillet et août espacés par des périodes sèches avec de fortes chaleurs. Peu de changement en septembre, mois de septembre le plus chaud jamais enregistré en Dordogne. Depuis le début de l'année les températures ont été fréquemment supérieures aux « normales » ( !!! ). En septembre et octobre les sols ont présenté une sécheresse marquée, au plus fort le 15 octobre. La saison d'étiage 2023 apparaît globalement moins sévère que celle de 2022.

Retenue de Miallet par Cathy PRIGENT du Conseil Départemental. La retenue était pleine en début de saison mais le niveau atteint en fin de saison n'a jamais été aussi bas (manque d'un million de m<sup>3</sup>, barrage aux <sup>3</sup>/<sub>4</sub> plein. Le renouvellement de l'arrêté de gestion de la retenue de Miallet en 2025 est l'occasion de réaliser des études en 2024 (modalités à définir).

\* EDF Hydro Centre par Bruno PERONNET. Sur l'axe Dordogne l'étiage a été moyen pendant l'été mais sévère et tardif à l'automne. Le débit sortant du barrage de Bort les Orgues a été maintenu à 15 m<sup>3</sup>/s à Argentat (103 millions de m<sup>3</sup> délivrés). Sur l'axe Vézère les orages ont permis de maintenir le stock. Niveau plutôt bas à Bort les Orgues mais remplissage prévu en fin d'hiver.

\* Eaux souterraines par Nathalie JACQUEMAIN du Conseil Départemental : niveau bas des nappes en début et en fin d'année. Les orages ont permis de recharger les nappes les plus superficielles...une recharge généralisée mais le vidage est parfois aussi rapide.

\* L'eau :

1. Réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages), présentation par Alain RIFFAUD de l'OFB (Office Français de la Biodiversité). Quinze campagnes d'observation de mars à octobre, en 2023 la proportion d'assecs a été de 68 %. A partir du 18 octobre, 80 % des stations étaient revenues à un écoulement visible acceptable.
2. EPIDOR, présentation par Bruno DELPEYRAT : 39 stations en Dordogne, 800 observations réalisées en 2023. Aucune station n'est restée « acceptable », 8 cours d'eau ont présenté un assec le 30 octobre, 4 cours d'eau n'avaient pas repris leur écoulement. L'étiage en 2023 peut être qualifié de long et sévère. Le cas de la Beauronne de Chancelade pose question (investigations).
3. La DDT, David FARGUE : l'étiage 2023 figure dans le trio de tête des années les plus sèches (avec 2022 et 2019). Difficultés à concilier les différents usages, 20 arrêtés portant mesures de restriction ont été pris entre juin et octobre, 10 dérogations individuelles ont été déposées et accordées, dont une dérogation exceptionnelle accordée pour la culture du tabac et 7 dérogations à l'interdiction de manœuvre de vannes.
4. Contrôles DDT et OFB en binôme : 89 contrôles, 6 procédures de Police administrative et 4 judiciaires.
5. Agriculture – campagne d'irrigation : Benjamin MEDOUT, globalement le rendement des cultures est bon, voir très bon ; meilleur rendement du maïs qu'en 2022 ; rendement bon également pour les prunes et les pommes (+27 % de pommes à l'échelle Nouvelle Aquitaine) ; le rendement des noyers et châtaigniers a été impacté par le développement des maladies fongiques (perte de 20 % pour la châtaigne). Les irrigants sont accompagnés par la Chambre d'Agriculture : programme OGAYA et gestion des retenues et de leur faisabilité (soutien du Préfet).
6. L'eau potable
  - Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) Estelle ESPALIER : pas de difficulté particulière concernant les prises d'eau en rivière ; la plupart des sources a été conservée en appoint, les forages ont été peu impactés, il n'y a pas eu d'interruption de la distribution d'eau durant l'étiage 2023.
  - Syndicat Mixte Eau, Cœur Périgord (SMECP) Chloé NICOLAS : les niveaux de restriction sont peu impactants, première année de puits asséchés, quelques difficultés rencontrées sur les sources de Douville et de Sainte Marie de Chignac, bilan global positif.
  - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Montpon Villefranche, Thierry BOIDE : absence de difficulté, amélioration des rendements, évolution du système de téléalarme.

\* Industrie (ICPE) Christian REUTENAEUR (UD DREAL) : cinq arrêtés préfectoraux ont été signés le 22 juin 2023 et notifiés aux industriels consommant plus de 100 000 m<sup>3</sup> d'eau par an ; ces derniers doivent fournir aux services de l'Etat un plan de continuité ainsi qu'une étude technico économique relative aux économies d'eau envisageables.

Autres informations : le Plan Eau signé le 30 juin 2023 par Emanuel MACRON concerne les Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE) autorisées ou enregistrées dont le prélèvement est supérieur à 10 000 m<sup>3</sup> d'eau par an. A titre d'information les prélèvements d'eau industriels ne représentent que 12 % des consommations sur le bassin Adour Garonne. Concernant le département de la Dordogne 11 ICPE prélèvent plus de 10 000 m<sup>3</sup> par an, dont 5 consomment plus de 100 000 m<sup>3</sup> par an. Concernant les ICPE agricoles le département de la Dordogne compte un peu plus d'une vingtaine d'établissements prélevant un volume d'eau annuel supérieur à 10 000 m<sup>3</sup>/an pour un total d'environ 1,45 millions de mètres cubes.

Sujet d'actualité Dominique LEVEQUE (DDT) : le Préfet coordinateur du bassin Adour Garonne a organisé une réunion des préfets afin de partager un bilan de l'étiage 2023 et d'évoquer la situation de renouvellement des Autorisations Uniques de Prélèvement. Le département de la Dordogne est concerné par 4 AUP dont 2 font l'objet de procédures de renouvellement. Celle qui intègre le prélèvement d'eaux souterraines devra être déposée fin mars 2024 pour instruction.

*Réunion d'information concernant la future implantation  
des points d'apport volontaire (PAV) pour le ramassage des déchets*  
Réunion le 8 février SMD3 Marlène CASTANG /Jonathan PRIOLEAUD – Gymnase de l'ALBA

Quelques informations :

- une cinquantaine de PAV sont prévus sur la commune de Bergerac (4 secteurs) ; ils seront soumis à l'accord des Bâtiments de France
- une carte d'ouverture de la trappe dédiée aux sacs noirs, sacs jaunes et à la borne acceptant les bio-déchets sera fournie par le SMD3 à la demande
- été 2024, 17 000 bacs pour ramassage porte à porte seront distribués
- le SMD3 aura une équipe de propreté (2 personnes) pour le nettoyage des PAV
- le ramassage des encombrants sera assuré par la ville (gratuit)
- les bio déchets représentent 30 % du tonnage des ordures ménagères, soit environ 83 kg par an et par habitant
- le ramassage des grandes et moyennes surfaces, des restaurants et cantines scolaires sera négocié par le SMD3
- concernant les unités de valorisation des déchets par un incinérateur, le maire de Bergerac a informé avoir écrit au préfet ... (*impossible à Bergerac !!!*)
- le ramassage des déchets verts est de la responsabilité de la CAB

Réactions des participants « l'heure de la réunion (17 h) n'est pas bien choisi ... c'est dégueulasse autour des PAV ... ça va pourrir la ville ... »

~~~~~

Conseil de Développement du Grand Bergeracois
Réunion à la CAB le 19 février 2024

Etaient présents G ; Barberolle – J. Y. Oliviero

- le CODEV, rappel : Sylvain CONNANGLE a été élu président lors de la réunion du 11 décembre 2023 (voir le compte rendu distribué à la dernière réunion du CA) - animateurs Guy PUSTELNIK et Aurélie TIXIER

- un point a été fait sur les nominations des titulaires et suppléants du CODEV ; il a été annoncé qu'une réunion du Groupe d'Action Local (GAL) se tiendrait courant avril ; des projets seront présentés ; une rencontre avec les quatre présidents des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) est prévue le 11 mars à la CAB afin de leur permettre de présenter le CODEV à leur conseil ; rappel des EPCI concernés : la CAB, Bastides Dordogne Périgord, Porte Sud Périgord, Montaigne Montravel et Gurson. Il leur sera demandé d'organiser la prise de contact avec les maires et des réunions avec le public.

- les groupes de travail concernant deux thèmes « agriculture – alimentation » et la « santé ». La diversité de la production (particularité française), le bio, les choix politiques ont été abordés en ce qui concerne le premier thème ; le manque de médecins (la moitié a plus de 60 ans), le manque de spécialistes, la prévention, le guichet unique, sujets abordés dans le cadre de la santé.

- interrogations sur l'existence du CODEV et sur ses travaux ...
Nous avons attiré l'attention sur l'absentéisme des membres.